



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20210505-D2021112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2021

Publication : 05/05/2021

DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2021-112

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice :	71			
Présents :	47			
Pouvoirs :	18			
Votants :	65	pour : 65	contre : 0	abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le 21 avril à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 15 avril 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Etaient présents :

MM. AMIGON, BACCARO, Mme BAUDOUIN, M. BENSALAH, Mme BIQUET, M. BODEY, BOUCHERIE, BOUDEYRON, BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BRAULT, BRISSET, M. CHATEAUGIRON, M. CHERON, Mme CORMIER, M. CORNET, M DE SELLE DE BEAUCHAMP, DEPRESLE, M. DHAESE, DHEYGERS, DOUBLET, Mmes ENAUX, FRANCHET, GICQUIAUD, M. GOSSET, GOUTTEFARDE, GRUDE, GUITTON, MM. LANOS, LEBON, Mmes LEFORT, LEPELTIER, MARTIN, M. MORIERE, Mme. NOEL, M. OBADIA, PETITBON, POURVU, PRIVE, Mme REBER, MM. REY, RIVEMALE, ROMERO, Mme SAS, M. SURMULET, M. VANDEWALLE, WOHLSCHEGEL.

Excusés :

M. AUFFRET, BAÏSSAS, Mme BONNARD (pouvoir M. LEBON), M. BONTE (pouvoir Mme GICQUIAUD), Mme BOUCHER (pouvoir Mme DEPRESLE), M. BRUNET (pouvoir M. PRIVE), Mme BULARD (pouvoir M. CHERON), Mme CHAUVIERE (pouvoir M. ROMERO), Mmes CHOISSELET, COMPAGNON (pouvoir Mr BOUDEYRON), DE TOMASI (pouvoir M. GUITTON), Mmes DELHOME (pouvoir M. PETITBON), DERYCKE (pouvoir M. LEBON), DESNOS (pouvoir Mme MARTIN), DUMOUTIER, Mme GOUGIS, M. JOUSSET (pouvoir M. PRIVE), M. LAINE, M. LOUVARD (pouvoir M. AMIGON), Mme MOUTONNET, M. NOEL (pouvoir M. CORNET), OSMOND (pouvoir M. OBADIA), M. PROVOST (pouvoir M. GUITTON), SAMON (pouvoir M. PETITBON), Mme TOPART (pouvoir M. DHAESE).

Secrétaire de séance : Jean-Claude SURMULET

MARCHES PUBLICS – Autorisation donnée au Président pour la signature des conventions constitutives de groupement de commande année 2021

Monsieur le Président, explique que l'Interco Normandie Sud Eure est dotée d'un service Achat Commande Publique intégré dans sa direction Financière et Juridique.

Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de se regrouper pour la mise en place de procédures de mise en concurrence sur les axes de travail suivants :

- Acquisition de fournitures administratives ;
- Acquisition de produits d'entretien ;
- Contrat d'assurance ;
- Contrat d'exploitation des installations de chauffage.

Aussi, il est également proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique, en vue de lancer une consultation mutualisée.

Pour mener à bien cette procédure, l'Interco Normandie Sud Eure serait désigné comme coordonnateur du groupement de commande.

Cette mission consiste, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement :

- à préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement ;
- à signer et à notifier le marché (acte d'engagement commun à l'ensemble des membres), chaque membre du groupement en assurant l'exécution (mandatement de la facture et maintenance).

Considérant la volonté de l'Interco Normandie Sud Eure de mettre en place des groupements de commande sur les axes d'achats et prestations et services suivants :

- Acquisition de fournitures administratives ;
- Acquisition de produits d'entretien ;
- Contrat d'assurance ;
- Contrat d'exploitation des installations de chauffage.

Vu les dispositions L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes ;

Vu les projets de groupement de commande annexés ;

Considérant l'avis favorable du bureau ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la création des groupements de commande pour la mise en concurrence des marchés suivants :
 - l'acquisition des fournitures administratives ;
 - l'acquisition des produits d'entretien ;
 - le marché des assurances ;
 - le marché des installations de chauffage.
- **APPROUVE** la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec l'Interco Normandie Sud Eure ;
- **DESIGNE** l'Intercommunalité Normandie Sud Eure comme coordonnateur du groupement de commande ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer ces conventions ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

05 MAI 2021

